

Les plateformes membres du Groupe de Travail Multi Acteurs analysent et apportent leurs contributions aux textes relatifs au Fond de Développement Local et aux textes sur les conditions de déforestation ou déboisement

Les membres des réseaux de la société civile qui participent au cadre de concertation du Groupe de Travail Multi Acteurs (GTMA) notamment la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) ainsi que le Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC) se sont réunis du 17 au 22 mars 2026 à Kinkala dans le département du Pool, à la faveur de l'atelier des contributions de la société civile sur les textes prioritaires relatifs au Fond de Développement Local ainsi qu'aux textes sur le déboisement et la déforestation, ceci dans l'optique de les analyser et d'y apporter leurs contributions.

Durant cet atelier, organisé par l'OCDH sous financement de Foreign Commonwealth & Development Office (FCDO) à travers son Forêt Gouvernance Marché et Climat (FGMC II) avec l'appui technique de l'Institut Européen des Forêts (EFI), les participants ont apporté leurs contributions constituant la provision du futur texte juridique sur le Fond de Développement Local ainsi que le futur texte sur les conditions de déboisement/déforestation en y apportant des éléments à même d'assurer de la cohérence juridique et la conformité des contributions aux principes de gestion durable et de bonne gouvernance forestière. Les deux autres documents à être examinés ont porté sur la déforestation et le reboisement. Toutes ces contributions seront présentées aux différentes sessions du GETMA lors de la session qui sera programmer à cet effet.

Au terme des travaux le coordonnateur du Réseau National des Populations Autochtones du Congo, Guy Fabrice NGOMA s'est exprimé en ces termes : *« nous sommes un réseau qui travaille en consortium avec trois autres notamment la PGDF, le REFADD et l'organisation cheffe de file qu'est l'OCDH. Avant, je ne comprenais pas les missions du Fond de Développement Local (FDL); les permis spéciaux et le déboisement ou déforestation. Mais le fait d'avoir des réflexions et analyses sur ces thématiques nous a beaucoup édifié. Ce qui nous plaît plus dans ce projet c'est le fait que pour la plupart du temps, nous travaillons en fonction des textes produits par le cabinet TERE, mais là nous avons mené une réflexion sur des drafts qui n'existent pas encore, mais qui sont considérés prioritaires pour nous afin d'y insérer les contributions des Populations Autochtones, donc nous avons apporté nos contributions assorties des recommandations au niveau chaque thématique ».*

La coordonnatrice nationale du Réseau Femmes Africaines pour le Développement durable (REFADD), Marie Julienne LONGO BENDO a pour sa part dit que : *« ces ateliers nous ont permis après les analyses réalisées sur le terrain de toucher du doigt les problèmes que les Communautés Locales et Populations Autochtones en particulier les femmes sont confrontées, les problèmes que ces populations rencontrent et le degré de leur participation à ces thématiques. Quels sont les bénéfices que ces populations reçoivent auprès des exploitants forestiers. Ces résultats nous ont conduits à des analyses juridiques et à formuler nos contributions pour les sessions du GTMA ».*

Le coordonnateur de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts, Alfred NKODIA, a souligné que les contributions de la PGDF au cours de ces ateliers sont nombreuses : *« Nous avons contribué sur la thématique portant sur le Fond de Développement Local (FDL) ainsi que sur l'encadrement juridique à mettre en place dans le cadre du déboisement et en fin on avait récemment travaillé sur nos*

contributions en rapport avec les permis spéciaux, donc on a contribué massivement durant six jours d'affiler ».

La Directrice Exécutive de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme, Nina Cynthia KIYINDOU YOMBO, a pour sa part mentionné les contributions de l'OCDH : « *la Contribution de l'OCDH a été celle de fédérer les efforts des différentes plateformes impliquées dans les travaux du GETMA qui travaille sur l'élaboration des textes d'application du code forestier pour une contribution de qualité au processus de réformes règlementaires en cours dans le secteur forestier*».

La prochaine étape consistera à l'attente des sessions du GETMA en lien avec les travaux de ces plateformes et chaque fois qu'il y aura l'examen d'un texte ayant trait au travail effectué par ces plateformes celles-ci enverront leurs contributions au GETMA.